

**Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq
Mairie de Vendrest**

**Compte Rendu du Conseil Municipal du
mercredi 19 avril 2017**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie de Vendrest le **19 avril 2017 à 20 heures 30**, sous la présidence de **Francis CHESNÉ**.

PRÉSENTS : Francis CHESNÉ, Jean-Denis LIMOSIN, Ludovic MICHON, Anouck UGARTE-MENDIA, Céline FELICETTI-LIMOSIN, Philippe BASILE, Micheline BENOIT, Benjamin THURET, Francis ISTE.

REPRÉSENTÉS : Gisèle ARMANASCHI par Micheline BENOIT, Delphine LAQUAY par Jean-Denis LIMOSIN, Christian DUGUÉ par Francis CHESNÉ.

EXCUSÉ : Carmen LEMONNIER, Martial FRET.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du 13 mars 2017.
2. Délibérations :
 - Approbation du Compte de Gestion de la Trésorerie de l'année 2016.
 - Vote du Compte Administratif de l'année 2016.
 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2016.
 - Vote des taux des taxes directes locales de l'année 2017.
 - Vote du Budget primitif de l'année 2017.
 - Demande de Subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural.
 - Demande de subvention pour l'enfouissement des réseaux Rue du Moulin à Vent.
 - Adhésion au groupement de commande d'électricité.
3. Informations et questions d'actualité.

Secrétaire de séance : *Benjamin THURET*

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération pour le bail de l'Épicerie.

*Adopté à l'unanimité des
Membres présents ou représentés*

1°) Approbation du compte rendu du 13 mars 2017

Monsieur le Maire fait la lecture du compte rendu, il invite le Conseil à se prononcer sur celui-ci.
Le compte-rendu est soumis au vote.

*Adopté à l'unanimité des
Membres présents ou représentés*

2°) Délibérations

- Vote du Compte de Gestion 2016

Monsieur le Maire invite le Conseil à procéder à l'approbation du Compte de Gestion 2016 du Budget primitif établi par le Receveur de la Collectivité, précisant que les écritures de l'ordonnateur sont en parfaite conformité avec ce Compte de Gestion 2016.

Le Compte de Gestion 2016 du Budget primitif est approuvé à l'unanimité des votes exprimés, avec :

Section de fonctionnement : **Excédent de 59 823,00 €** avec :

un total en dépenses de 345 176,54 €
un total en recettes de 404 999,54 €

Section d'Investissement : **Excédent de 93 038,93 €** avec :

un total en dépenses de 37 217,79 €
un total en recettes de 130 256,72 €

Résultat global de clôture : Excédent de 152 861,93 €

- Vote du Compte Administratif

Monsieur Francis CHESNÉ, Maire de la Commune, ayant quitté la séance, conformément aux dispositions légales et réglementaires, Monsieur Francis ISTE, doyen d'âge de l'Assemblée, invite le Conseil à procéder à l'approbation du Compte Administratif 2016 du Budget primitif de la Collectivité :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	65 876.98			140 082.90	65 876.98	140 082.90
Opérations exercice	37 217.79	130 256.72	345 176.54	404 999.54	382 394.33	535 256.26
Total	103 094.77	130 256.72	345 176.54	545 082.44	448 271.31	675 339.16
Résultat de clôture		27 161.95		199 905.90		227 067.85
Restes à réaliser	10 680.00				10 680.00	
Total cumulé	10 680.00	27 161.95		199 905.90	10 680.00	227 067.85
Résultat définitif		16 481.95		199 905.90		216 387.85

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à l'unanimité des votes exprimés.

- Vote des taux des taxes directes locales pour l'année 2017

Monsieur le Maire Francis CHESNÉ rappelle que le Conseil Municipal est appelé à fixer les taxes directes locales de l'année 2017 et propose, de nouveau, de ne pas augmenter les taux cette année.

*Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
Décide à l'unanimité des membres présents et représentés,*

De ne pas augmenter les taux, ce qui laisse les taux d'imposition de 2017 des taxes directes locales comme suit :

TAXE D'HABITATION	11,05 %	TAXE FONCIÈRE (Non Bâti)	40,30 %
TAXE FONCIÈRE (Bâti)	13,20 %		

- Affectation du résultat de Fonctionnement

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 199 905.90**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	140 082.90
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	46 381.77
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	59 823.00
Résultat cumulé au 31/12/2016	199 905.90
A.EXCEDENT AU 31/12/2016	199 905.90
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	199 905.90
B.DEFICIT AU 31/12/2016	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

- Vote du Budget 2017

Monsieur le Maire présente alors sa proposition de Budget primitif 2017, qui se décompose de la manière suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :		536 343,90 €
Chapitre 011 :	Charges à caractère général :	212 600,00 €
Chapitre 012 :	Charges de personnel :	143 900,00 €
Chapitre 65 :	Charges de gestion courante :	85 877,00 €
Chapitre 66 :	Charges financières :	3 836,90 €
Chapitre 67 :	Charges exceptionnelles :	1 276,78 €
Chapitre 022 :	Dépenses imprévues :	3 173,22 €
Chapitre 023 :	Virement à la section d'Investissement :	85 680,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :		536 343,90 €
Chapitre 013 :	Atténuations de charges :	1 550,00 €
Chapitre 70 :	Produits services, domaine et ventes divers :	16 550,00 €
Chapitre 73 :	Impôts et taxes :	213 523,00 €
Chapitre 74 :	Dotations et participations :	98 815,00 €
Chapitre 75 :	Autres produits de gestion courante :	6 000,00 €
Chapitre 002 :	Résultat reporté N-1 :	199 905,90 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :		424 362,31 €
Chapitre 20 :	Immobilisations incorporelles	10 300,00 €
Chapitre 21 :	Immobilisations corporelles :	84 400,00 €
Chapitre 23 :	Immobilisations en cours :	299 000,00 €
Dépenses financières :		19 982,31 €
Restes à Réaliser :	(frais d'urbanisme (202))	10 680,00 €
Chapitre 001 :	Solde d'exécution :	/
RECETTES D'INVESTISSEMENT :		424 362,31 €
Chapitre 10 :	Dotations, fonds divers et réserves :	14 520,36 €
Chapitre 13 :	Subventions d'investissement :	195 000,00 €
Chapitre 16 :	Emprunts et dettes assimilées :	44 676,00 €
Chapitre 138 :	Subv. non transf. de l'État et établ. nationaux :	57 324,00 €
Chapitre 021 :	Virement de la section de fonctionnement :	85 680,00 €
Restes à Réaliser :		/
1068 :	Affectation du résultat :	/
Chapitre 001 :	Solde d'exécution positif :	27 161,95 €

Le Conseil Municipal approuve le Budget primitif 2017 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- Demande de Subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est possible de bénéficier dans le cadre du Fond d'Équipement Rural les travaux de la deuxième partie pour l'aménagement et l'accessibilité de la rue des Écoles de Vendrest qui monte jusqu'au stade. Le montant des travaux est estimé à 91379,75 HT.

*Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés*

approuve le programme de travaux présenté par Monsieur Francis CHESNÉ, maître d'œuvre, et son échéancier.

Il précise que les demandes de subvention seront sollicitées auprès :

- de la DETR
- de l'Enveloppe Parlementaire.

Le Conseil Municipal s'engage :

- sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de signature de cette opération,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil Départemental,
- s'engage à inscrire cette action au budget de l'année 2017,
- à ne pas dépasser 70 % de subvention publiques.

- Demande de Subvention pour l'enfouissement des réseaux Rue du Moulin à Vent

Considérant l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 n°31 du 18 mars 2013 relatif à la création du Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne ;

Considérant que la Commune de Vendrest est adhérente au Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne (SDESM);

Considérant l'Avant Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux rue du Moulin à Vent.

Le montant des travaux estimé d'après l'Avant Projet Sommaire à 116 739 €. Pour la basse tension à 55 350 € pour l'éclairage public à 40 066 et pour les communications électroniques à 21 323 €.

*Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés*

- Approuve le programme de travaux et les modalités financières,
- Délègue la maîtrise d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public au SDESM
- Demande au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de la rue du Moulin à Vent
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions financières relatives à la réalisation des travaux jointes en annexe et les éventuels avenants.

- Adhésion au groupement de commande électricité

Considérant que la Loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Énergie) du 7 décembre 2010 et la loi de consommation du 17 mars 2014 prévoient la fin des Tarifs réglementés de gaz et d'électricité,

Considérant que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande d'électricité en Seine et Marne.

Vu le code des marchés publics et l'article 28 de l'ordonnance de juillet 2015,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2014-163 du 15 décembre 2014 du comité syndical du SDESM,

Vu l'acte constitutif du groupement de commande ci-joint en annexe,

***Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité des membres présents et représentés,***

- d'approuver le programme et les modalités financières,
- d'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commande électricité annexé à la présente délibération,
- d'autoriser l'adhésion de la Commune au groupement d'achat d'électricité,
- d'autoriser le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

- Bail de l'Épicerie

Monsieur le Maire annonce aux membres du Conseil Municipal que l'Épicerie pourrait rouvrir prochainement. Il informe qu'il a trouvé un repreneur, Monsieur MARTIN Xavier. Il proposerait les services suivants : *produits frais, fruits et légumes, vins et spiritueux, mercerie, journaux, relais colis...*

Monsieur le Maire propose de garder le montant du loyer, qui avait été consenti par le précédent Conseil, à 200 € et demande à tous de s'investir pour la réussite de cette réouverture. Il rappelle que les commerces de proximité sont nécessaires à la vie communale et c'est dans cet esprit qu'il propose également de ne pas faire payer de loyers lors du premier trimestre.

***Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité des membres présents et représentés,***

D'accepter un bail de neuf ans.

De fixer un loyer mensuel de 200 € (*non indexé sur le coût de la construction*)

De proposer le premier trimestre gratuit afin de l'aider à démarrer.

Rappelle que l'EDF, le téléphone, l'eau, les taxes directes locales et la taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères pour le local seront à la charge du gérant.

Et enfin autorise Monsieur le Maire de signer le bail dans les conditions précisées ci-dessus.

3°) Informations et questions d'actualité

- Chasse aux œufs de Pâques

Monsieur le Maire informe le Conseil que la chasse aux œufs de Pâques s'est bien passée. Il y avait du monde et les parents ont demandé aux enfants de remercier les membres du Conseil présents.

Ludovic MICHON en profite pour ajouter qu'il trouve dommage que certaines personnes n'étaient pas au courant sur Chaton et demande si il ne pourrait pas y avoir des affichages plus importants dans le village. Céline FELICETTI- LIMOSIN approuve la demande de Ludovic MICHON et ajoute qu'il serait judicieux de mettre des panneaux d'affichage aux entrées du Village.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a eu la mauvaise surprise de voir, dans l'air de jeux des enfants, les tilleuls cassés qui ont été plantés il y a seulement deux ans et qu'il en a informé les parents lors de la chasse aux œufs de Pâques.

- Constitution du bureau de vote des élections présidentielles

Un tableau a été rempli par les membres du Conseil Municipal afin de constituer le bureau de vote des élections présidentielles du 23 avril et 7 mai 2017.

Pour la journée du 7 mai il sera nécessaire de faire appel à des électeurs de la Commune, plusieurs personnes du Conseil ne pouvant se rendre disponible ce jour là.

4°) Questions orales

Francis ISTE a remarqué que les trous de la route de Presles ont été rebouchés.

Céline FELICETTI-LIMOSIN demande si il n'est pas possible d'inscrire au Budget 2018 la création d'un columbarium pour obtenir des subventions.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de problème mais précise que sans l'obtention de subvention ces travaux ne pourront pas être effectués.

Pour les lots de bois qui ont été attribués, Jean-Denis LIMOSIN tient à remercier les personnes qui en ont bénéficié. Tout s'est très bien passé ; le planning a été respecté ainsi que la coupe.

Micheline BENOIT informe le Conseil que des personnes sur Vendrest ont été volés.

La séance est levée à 22h25.